



Étendue — Moyenne — Tableur

Une assistante maternelle gardait plusieurs enfants dont Farida qui est entrée à l'école en septembre 2017. Ses parents ont alors rompu leur contrat avec cette assistante maternelle. La loi les oblige à verser une « indemnité de rupture ».

Le montant de cette indemnité est égal au 1/120^e du total des salaires nets perçus par l'assistante maternelle pendant toute la durée du contrat.

Ils ont reporté le montant des salaires nets versés, de mars 2015 à août 2017, dans un tableur comme ci-dessous :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	
1	Salaires nets versés en 2015 (en €)													
2														
3	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
4			77,81	187,11	197,21	197,11	187,11	170,63	186,28	191,37	191,37	197,04	1783,04	
5														
6	Salaires nets versés en 2016 (en €)													
7														
8	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
9	191,37	191,37	191,37	197,04	194,21	191,37	211,21	216,89	212,63	212,63	218,3	218,3	2446,69	
10														
11	Salaires nets versés en 2017 (en €)													
12														
13	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
14	223,97	261,64	270,15	261,64	261,64	267,3	261,64	261,64					2069,62	
15														
16	Montant total des salaires versés (en €)													
17														
18	Montant de l'indemnité de rupture de contrat (en €)													
19														

1.a. Que représente la valeur 1 783,04 dans la cellule **M4** ?

1.b. Quelle formule a-t-on écrit dans la cellule **M4** pour obtenir cette valeur ?

1.c. Dans quelle cellule doit-on écrire la formule = **M4 + M9 + M14** ?

2. Déterminer le montant de « l'indemnité de rupture ». Arrondir au centime d'euro près.

3. Déterminer le salaire moyen net mensuel versé à cette assistante maternelle sur toute la durée du contrat de la famille de Farida. Arrondir au centime d'euro près.

4. Calculer l'étendue des salaires versés.



CORRECTION

1.a. Il s'agit de la somme des salaires versés en 2015.

1.b. La formule saisie est : =A4+B4+C4+D4+E4+F4+G4+H4+I4+J4+K4+L4 ou =SOMME(A4:L4)

1.c. Dans la cellule G16 car cela correspond à la somme des salaires versés.

2. Il faut calculer les 1/120^e du montant total des salaires.

Le montant total des salaires est : 1 783,04 € + 2 446,69 € + 2 069,62 € = 6 299,35 € .

$$\frac{1}{120} \times 6\,299,32 \text{ €} \approx 52,49 \text{ €} .$$

Le montant de l'indemnité de rupture de contrat est 52,49 € .

3. Cette famille a versé 10 mois de salaire en 2015, 12 mois en 2016 et 8 mois en 2017.

10 + 12 + 8 = 30 mois de salaire ont été versés.

$$6\,299,35 \text{ €} \div 30 \approx 209,98 \text{ €} .$$

Le salaire mensuel moyen versé est d'environ 209,98 € .

4. Il faut déterminer le salaire minimal et le salaire maximal.

Le salaire minimal a été versé en mars 2015 : 77,81 € .

Le salaire maximal a été versé en mars 2017 : 270,15 € .

L'étendue des salaires mensuels est 270,15 € - 77,81 € = 192,34 € .